



Le bureau est petite rue Longue, n° 1.

Prix : cinq centimes.

N° 12.

LE NOUVELLISTE

LYONNAIS.

SOMMAIRE.

Nouvelles d'Italie, de Pologne, d'Allemagne et de Prusse.
— Actes officiels. — Bulletin parisien — Nouvelles de Paris. — Nouvelles locales. — Scrutin dans les Départements.

Lyon, le 1^{er} mai 1848.

Affaires d'Italie

Turin, 26 avril 1848.

Une petite rencontre a eu lieu dans la nuit du 24 avril entre la brigade du régiment de Casale et d'Aost avec quelques fragments des avant-postes autrichiens. Bien que ce fait d'armes soit de mince importance, je puis vous constater que la victoire qu'on eu les Piémontais est de nature à continuer chez l'ennemi cette sorte de panique qui le fait retirer chaque jour devant le nombre grossissant de l'armée et des volontaires de toutes les provinces italiennes. Les Piémontais après avoir simulé une retraite s'embusquèrent dans un ravin, et là, protégés par l'épaisseur d'un bois, ils firent un feu de file qui a laissé dans le ravin où ils étaient poursuivis soixante Autrichiens morts ou blessés. Les Piémontais n'ont perdu que huit soldats. L'ennemi a laissé en outre plus de quarante prisonniers. Par suite de cet incident, l'armée piémontaise devient maîtresse de Villafranca et de Grazie, pays situés entre Vérone et Mantoue, et les troupes vont pouvoir dès ce moment intercepter toute communication à l'ennemi entre ces deux boulevards de la puissance autrichienne.

Demain a lieu simultanément l'attaque de Peschiera, Vérone et Mantoue. L'armée est divisée en trois parties ; les trois places sont cernées et le canon grondera au moment où auront lieu, dans tout le Piémont, les élections des nouveaux députés. Elles dureront deux jours. L'ouverture des chambres aura lieu le 8 mai. On avait espéré que le roi viendrait à Turin pour la séance d'ouverture, mais il paraît certain qu'il n'abandonnera pas l'armée, dont sa présence triple le courage. Le prince Eugène de Savoie-Carignan, cousin du roi, et non pas son fils ainsi que l'ont écrit quelques journaux, est chargé d'ouvrir les chambres en sa qualité de lieutenant-général des Etats pour S. M. Charles-Albert.

Si le siège des trois places de Peschiera, Vérone et Mantoue peut s'effectuer rapidement, comme on l'espère, c'en est fait de la puissance autrichienne en Lombardie. Il y a sous Vérone 12,000 Piémontais, et 10,000 Romains et Toscans sous les ordres du brave général Durando ; sous Peschiera, 24,000 Piémontais et 8,000 Suisses sous les ordres des généraux Sonnaz, Dufour et Bava ; et sous Mantoue, 20,000 Piémontais et 6,000 Bolonais (Romagnols), sous le commandement d'autres généraux de l'armée sarde.

On lit dans une correspondance de Brescia.

Le roi Charles-Albert, parti dans la matinée du 19 pour Mantoue afin de se joindre aux troupes toscanes et romaines, dut à son heureuse étoile le bonheur d'être témoin d'un brillant fait d'armes dont tout l'honneur revient à la valeur des siens. Vers les dix heures du matin dudit jour, la plus forte partie de la garnison autrichienne de Mantoue avait quitté cette dernière ville pour empêcher les troupes fraîchement arrivées de faire leur jonction avec les Piémontais. Celles-ci s'avançaient par la route de Rivalta, Grazie et Curtatone. Il y avait les lanciers de la brigade Aoste, conduite par le général Som-

mariva de Rivalta ; une autre brigade venait de Paricella et du pont Rivero ; une autre avec de l'artillerie et de la cavalerie de Sarginesco et Castelluccio, s'avançait vers le sanctuaire de Grazie. Les troupes piémontaises commencèrent à attaquer les Autrichiens sur les deux ponts, tout près de Grazie et de Curtatone ; les Autrichiens reculant toujours étaient vivement poursuivis par les Piémontais et les Toscans qui s'avançaient vers eux avec courage. Tels étaient l'ardeur et le courage de nos troupes, qu'elles parvinrent bientôt à s'emparer d'un bastion qui était une des clefs de Mantoue. L'artillerie tonnait avec un fracas extraordinaire, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre ; mais celle des Autrichiens faisait peu de mal aux nôtres, tandis que la nôtre, dirigée avec cette adresse qui la place au rang des meilleures artilleries de l'Europe, démontait facilement les canons ennemis et éclaircissait rapidement les rangs autrichiens.

Les Autrichiens éprouvèrent de grandes pertes ; parmi les nôtres, il n'y eut que cinq morts et quelques blessés.

Le roi qui se trouvait à la petite chapelle des Anges, admirait la rare intrépidité des siens.

Cette vigoureuse démonstration a dû prouver à nos frères de Mantoue que l'heure de leur délivrance ne tarderait pas à sonner.

Un autre fait d'armes assez important suivit celui que nous venons de rapporter. Les Piémontais enlevèrent toutes les provisions destinées à la ville de Mantoue, et, après avoir battu et mis en fuite les Autrichiens, ils s'emparèrent de cette importante ligne de communication.

POLOGNE. — Le *Courrier de Varsovie*, journal officiel, annonce une nouvelle de la plus haute importance.

Les quatre premiers magnats polonais, le sénateur Krasinski à leur tête, se sont rendus à Saint-Petersbourg, pour demander à l'empereur le rétablissement du royaume de Pologne, tel qu'il existait avant la révolution, sous la suzeraineté de la Russie, avec adjonction de la Gallicie et du grand duché de Posen.

Cette démarche est évidemment faite de concert avec l'empereur Nicolas, on ne s'expliquerait pas autrement que le prince Paskewitch y eut donné son agrément.

Le tsar veut trancher la question polonaise en sa faveur ; au lieu de devenir l'avant-garde de l'Europe contre lui, la Pologne serait son avant-garde contre l'Europe.

Les candidats russes au trône de Pologne sont le grand-duc Constantin et le prince de Leuchtenberg.

La Russie fait d'immenses préparatifs militaires.

Les Polonais du grand-duché de Posen protestent de leur côté énergiquement contre l'intention du gouvernement prussien de distraire du duché les cercles allemands.

ALLEMAGNE. — On écrit de Rendsbourg, le 21 avril :

« Hier, l'ordre est arrivé pour les troupes prussiennes de se mettre en marche, et demain les régiments de la garde qui sont encore en garnison ici partiront. Les Danois ont occupé Husum.

Aujourd'hui, avant midi, il y a eu un combat assez sérieux d'avant-postes près d'Altenhof. Un corps de 1,500 Danois, arrivé d'Eckernförde et appuyé par de l'artillerie, a attaqué le corps franc de 4 à 500 hommes commandé par le major de Reichenbuch, auquel s'étaient joints des volontaires hambourgeois, berlinois et colongnais. Une charge à la baïonnette a mis en fuite l'ennemi ; mais il a été impossible de le poursuivre. Nous manquons de troupes de ligne et de canons. Nous avons eu onze hommes tués et une vingtaine blessés. La perte

des Danois est du double. Cette affaire fait honneur à la bravoure du corps des volontaires nationaux et étrangers.

— Le journal la *Post*, de Copenhague, du 19 avril, annonce que le gouvernement danois a mis l'embargo sur les navires prussiens, mecklenbourgeois et hanovriens qui se trouvaient dans le port de Copenhague. Les bâtiments de la marine royale ont ordre de s'emparer des navires prussiens qu'ils rencontreront. La neutralité de Hambourg et de Lubeck sera respectée aussi long-temps que ces deux villes s'abstiendront d'actes hostiles à l'égard du Danemarck.

Le nombre des navires prussiens saisis à Copenhague même s'élève à trente. On annonce qu'en course on en a déjà capturé un grand nombre.

L'Angleterre a fait offrir à Berlin sa médiation entre la Prusse et le Danemarck. Il aurait été répondu, dit-on, à cette ouverture que la guerre contre le Danemarck n'était pas seulement une affaire spéciale à la Prusse, mais une affaire de diète, et que c'est avec la confédération que la question devait être traitée ; on a, en outre, déclaré qu'on n'entrerait, en tous cas, en négociations que lorsque les Danois se seraient retirés du Schelwig.

— On lit dans le *Morning-Post* :

« Dans une nombreuse réunion qui s'est tenue à Templeberry, comté de Tipperary, un prêtre catholique, le Père Kenyon, en parlant du procès des trois braves (O'Brien, Meagher et Mitchell), s'est exprimé ainsi :

« Mes enfants, êtes-vous disposés à mourir pour l'Irlande ? (Oui, oui.) Affamés, courbés sous le fouet, est-ce vous, en effet, qui pourriez craindre la mort ? (Non ! non ! non !) Si vous demeurez dans l'apathie, les malédictions des générations futures, plus malheureuses que des nègres, retomberont sur vos têtes. Si l'on vous disait : Enfants, restez les mains dans vos poches, et de toute éternité le fouet et la famine seront votre partage, que feriez-vous ? (Une voix : Nous ferons tout ce que vous voudrez. Applaudissements.) Eh bien ! mes enfants, jamais la force morale n'opérera une grande révolution, et je vous le dis en vérité, il est pour les peuples de ces moments où il faut triompher du gouvernement ou mourir. (Applaudissements.) Munissez-vous d'armes, procurez-vous-en secrètement, puis, quand viendra le jour du Rappel, que chacun combatte bravement. (Applaudissements.)

PRUSSE. — La Prusse et le Danemarck s'entrechoquent avec vigueur dans le Schleswig-Holstein. Nous apprenons par des nouvelles de Rendsbourg, en date du 23 avril, qu'un combat a eu lieu entre les troupes prussiennes et les troupes danoises. Les Prussiens se sont emparés de Fréderichsberg, après avoir repoussé les Danois et leur avoir tué beaucoup de monde. On dit même que Schleswig est pris et que le roi Frédéric VII est mort. Cette dernière nouvelle a besoin de confirmation.

Quand à l'embargo mis sur tous les navires allemands qui se trouvent dans les ports danois, et à l'ordre donné aux vaisseaux de guerre du Danemarck de capturer les navires prussiens, il n'existe plus aucun doute. Ces faits sont officiellement annoncés par la *Gazette universelle de Prusse* du 23 avril.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes vient de rendre l'arrêté suivant :

Vu l'arrêté du 19 mars 1848, ainsi conçu :

Une commission est chargée d'examiner les modifications qu'il convient d'apporter au costume actuel des écoles et des lycées, et de faire connaître son avis sur les exercices militaires qu'il y aurait lieu d'introduire dans les lycées de la République ;

Vu le rapport de cette commission, en date du 22 avril courant,

Arrête :

Art. 1^{er}. Les élèves de l'école normale supérieure porteront à l'avenir l'uniforme suivant :

Tunique bleue, fermée par un seul rang de boutons dorés, collet et parements en velours vert, avec palmes brodées en or au collet ; pantalon bleu, large, avec bande verte, tombant sur la chaussure, col noir ; chapeau tricorne et épée.

2^e Les élèves des lycées porteront à l'avenir un costume ainsi réglé :

Souliers demi-bottes ; pantalon bleu, large, avec liseré rouge, tombant sur la chaussure ; tunique bleue bordée d'un liseré rouge au collet, aux parements et sur le devant, fermée par une seule rangée de boutons dorés ; palmes brodées en or au collet ; ceinture de cuir noir avec plaque au milieu, sur laquelle seront les initiales du lycée. Pour coiffure, képi brisé avec galon, liseré et gland fixé au fond, en or.

Les institutions et pensions qui voudraient adopter l'uniforme des lycées ne pourront le faire qu'à la condition d'ajouter à la tunique un collet de couleur tranchante, en drap ; les palmes de la tunique devront être brodées argent, et les boutons seront argentés.

3^e Les exercices gymnastiques introduits dans les collèges sont maintenus ; toutefois ils n'auront lieu qu'une fois par semaine, et les élèves n'y seront admis qu'avec l'autorisation du médecin.

Les élèves de toutes les classes feront, deux fois par semaine, l'exercice du soldat sans armes et du pas gymnastique.

Les élèves âgés de seize ans seront exercés au maniement du fusil, à moins que le médecin de l'établissement ne les trouve trop faibles de constitution.

Les élèves des lycées seront à l'avenir organisés par compagnies, ayant un sergent-major, un sergent-fourrier, par cour, et un sergent et deux caporaux par compagnie.

Les élèves investis de ces grades n'auront, en dehors des exercices, aucune action sur leurs camarades, les grades ne leur étant conférés que pour faciliter la bonne exécution de ces exercices.

4^e M. le conseiller directeur de l'école normale supérieure, M. le vicaire de l'Académie de Paris et MM. les recteurs des Académies sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 24 avril 1848.

CARNOT.

Décret du 26 avril. — Art. 1^{er}. Il est ouvert sur l'exercice 1848, au ministre des travaux publics, un crédit extraordinaire de 29,000 francs pour être employé au paiement des travaux à exécuter à la colonne de juillet pour la sépulture définitive des citoyens morts en combattant pour la République, les 23 et 24 février 1848.

Art. 2. La régularisation de ce crédit extraordinaire sera proposée à l'assemblée nationale.

Décret (même date). — Art. 1^{er}. Les propriétaires d'immeubles grevés des hypothèques et privilèges, spécifiés en l'art. 1^{er} du décret du 19 de ce mois, qui auraient négligé de faire les déclarations prescrites par l'art. 2, même décret, pourront être poursuivis directement pour le paiement de la contribution, sauf leur recouvrement contre les créanciers.

Art. 2. En cas de non-paiement par les créanciers, le privilège attribué au trésor public, en matière de contribution directe, s'exercera, avant tout autre, sur les sommes dues par le propriétaire de l'immeuble grevé.

Art. 3. La contribution concernant des étrangers n'ayant point de domicile en France, sera comprise dans ses rôles rendus exécutoires contre les propriétaires débiteurs et recouvrés sur ceux-ci à titre d'avance.

Art. 4. Les propriétaires débiteurs, avant de se libérer envers leurs créanciers, seront tenus de se faire représenter la quittance de la contribution établie par le décret du 19 avril, sous peine d'en demeurer personnellement responsables.

Décret du 24 avril. — Sont étendues à tous les officiers marins et matelots, ainsi qu'aux sous-officiers, caporaux et soldats des troupes de la marine, qui sont en état de désertion, les dispositions du 19 avril 1848, portant amnistie en faveur des déserteurs de l'armée de terre.

Décret du 26 avril. — Le colonel Camon (Jacques) du 33^e régiment d'infanterie de ligne, est nommé général de brigade en remplacement du général Husson, admis à la retraite.

Bulletin Parisien.

— Voici, d'après les renseignements qui sont parvenus d'un grand nombre de sections, le résultat probable des élections de Paris.

La nomination des 25 candidats qui suivent paraît certaine : Lamartine, Dupont (de l'Eure), F. Arago, A. Marrast, Garnier-Pagès, Marie, Béranger, Crémieux, Carnot, Belinmont, Duvivier, Lasteyrie, Vavin, Buchez, Recurt, Cavaignac, Peupin, Corbon, Schmit, Agricola Perdignier, Pagnerre, Lamezanais, Caussidière, Cormenin, Ledru-Rollin.

— Un décret du gouvernement provisoire abolit les droits d'octroi sur la viande de boucherie, et cependant le prix de la viande reste le même que celui des jours précédents ; le bénéfice promis au consommateur, bénéfice qui pourrait s'élever à 20 ou 30 centimes par kilogramme, se répartit entre le producteur, d'une part, et le boucher de l'autre : voilà tout. Mais l'ouvrier, lui, est obligé de vivre comme il vivait autrefois, sans participer à un bien-être qui lui était refusé depuis trop longtemps, et dont il espérait jouir. De plus, la consommation générale reste stationnaire, et l'éleveur ne voit pas s'augmenter les chances d'une production plus favorable à ses intérêts et que l'agriculture réclame.

— Le *Moniteur* publie un tableau de notre commerce, duquel il résulte que presque tous les articles d'importation se montrent en décroissance. Cependant, il faut en excepter le coton, les métaux propres aux constructions, le cuivre du Chili et la houille d'Angleterre. L'exportation, dans son ensemble, paraît avoir moins souffert : les commandes antérieurement faites ont dû en partie s'effectuer. Si, en effet, on examine les faits spéciaux au mois de mars, le plus affecté évidemment des trois mois, on voit que la sortie de nos vins n'a perdu que 9,092 hectolitres sur près de 130,000, et que celle des eaux-de-vie s'est élevée de 21,687 hectolitres à 24,654. On trouve de même quelques accroissements sur les céréales, la garance, le sel, les soies écruës, les cotonnades imprimées et les draps. Mais les modes, les machines, les cuirs ouvrés (sauf la garantie), les tissus de coton et de soie et les tissus légers de laine présentent d'assez fortes diminutions. Nos entrepôts, par suite de l'affaiblissement de la consommation offrent de très-forts approvisionnements, notamment en coton, sucre colonial, café, graine de lin, fonte, etc.

Quant à la navigation, il y a eu, sur toutes ses divisions une décroissance qui se résout, pour le trimestre, en un chiffre de 123,000 tonnes, dont 100,000 sur le pavillon étranger.

— Aujourd'hui, à trois heures de l'après-midi, deux malfaiteurs s'étaient introduits dans la maison sise boulevard Bonne-Nouvelle, n° 31, et avaient déjà ouvert à l'aide de fausses clefs la porte d'un appartement, lorsque les locataires sont rentrés par hasard et ont donné l'alarme ; aussitôt les gardes nationaux du poste voisin ont été requis, et pendant que trois d'entre eux cernaient la porte-cochère, trois autres cherchaient partout, montaient même sur le toit, le sabre à la main, et enfin découvraient les deux voleurs postés derrière une cheminée. Ces deux hommes, jeunes, très-bien vêtus et d'assez bonne tournure, ont été conduits au poste au milieu d'une foule immense que cet événement avait attirée. A cinq heures du soir l'un d'eux a été trouvé pendu aux barreaux de la fenêtre du corps-de-garde.

— On nous écrit de Lamure (Rhône) :

« Le 20 avril, pendant la messe, entre 10 et 11 heures, trois inconnus, armés d'énormes bâtons, se présentèrent au portail à grille de M. Bonnevais, maire de St-Nizier-d'Azergues, demandant à lui parler ; Benoitte Geoffrai, sa domestique, âgée de 22 ans, qui était seule au logis, répondit que son maître était à la messe. Ces hommes manifestèrent ensuite le désir d'allumer leur pipe. La domestique refusa d'ouvrir le portail ; ils l'assurèrent qu'aucun mal ne lui serait fait, mais cette courageuse fille persista dans son refus. *Bon gré ou mal gré tu ouvriras, et tout-à-l'heure tu ne veux pas tant parler*, lui dit-on, en lui adressant mille injures. Elle osa répondre à ces furieux que fussent-ils dix, ils n'entreraient pas, qu'elle se servirait des armes de la maison, et aussitôt elle saisit un fusil chargé et le tira à travers la fenêtre fermée. A cette détonation, les trois hommes qui n'étaient certainement que des voleurs, prirent la fuite. La fille Geoffrai en fut quitte pour un peu de frayeur et une légère blessure à la main, blessure faite par un éclat de la vitre que le plomb avait traversée.

« Un pareil trait de courage dans un moment où les malfaiteurs se montrent audacieux, mérite certainement une grande publicité. »

— Un journal annonce que le conseil de préfecture vient d'être reconstitué. Il se compose de MM. Valois, ancien conseiller, Dubié (George-Alexandre), Roux (Hippolyte), Devillaine (Jean-Louis-Auguste).

— C'est sur un mandat délivré par M. Chanay, procureur de la République, et non par le comité exécutif de l'Hôtel-de-Ville, qu'a été faite la perquisition dans une file de maisons du quartier Perrache.

— Samedi a eu lieu la plantation de trois arbres de la liberté, l'un sur le quai Monsieur, l'autre sur le quai Bon-Rencontre, et le troisième sur le cours Bourbon aux Brotteaux. Dans chacun de ces endroits des discours ont été prononcés et fortement applaudis, la *Marseillaise* et les *Girondins* ont été chantés.

— Hier le général Gemeau a passé en revue les troupes ainsi que la garde nationale, que nous avons été surpris de voir manœuvrer avec autant de précision et d'ensemble. Un malheureux événement est venu jeter la consternation dans leurs rangs, le citoyen Régné, commandant de place de la garde nationale, est mort d'une attaque d'apoplexie foudroyante ; les secours les plus empressés n'ont pu le rappeler à la vie.

Le général Gemeau a fait placarder l'affiche suivante :

« Citoyens,

« Mon ordre du jour semble avoir été mal interprété. « N'ayant en vue que l'union de tous les citoyens, je n'ai pu séparer le peuple de la garde nationale, puisque la garde nationale c'est le peuple tout entier, je n'ai voulu non plus incriminer aucun ordre d'idées.

« Je sais trop que la République n'est possible qu'avec la liberté pleine et entière de penser.

« La République est le seul gouvernement qui puisse donner satisfaction à tous ; tous lui doivent un concours ; le mien lui est assuré.

« Vive la République !

« Le général de division commandant la 7^e division militaire, A. GEMEAU.

« Lyon, le 29 avril 1848. »

SCRUTIN DANS LES DÉPARTEMENTS.

VAUCLUSE. — On écrit d'Avignon le 26 avril, à la *Gazette du midi* :

Quoiqu'on n'ait pas encore procédé au recensement général des votes, le résultat des élections de notre département est connu, et je m'empresse de vous le transmettre :

MM. la Boissière, commissaire du département 58934. Raspail neveu, 31718. — Eléazar Pin, d'Apt, commissaire, 30000. — Regnaud Legardette, de Bollène, 29651. — Perdiguier, ouvrier, 21955. — Bourbousson, médecin, de Sablet, 19506.

Les trois candidats qui, après eux, ont obtenu le plus grand nombre de suffrages sont :

MM. Alph. Gent, maire d'Avignon, 15221. — Floret, ancien député, 13346. — D'Ollivier 12779.

GARD. — On annonce qu'à Nîmes la liste de conciliation sur laquelle figurent MM. Béchard, Toulon et Larcy obtient une majorité considérable.

On parle de résultats semblables à Montpellier et même à Grenoble.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. — Dans le département des Pyrénées-Orientales, tous les membres de la famille Arago, M. E. Arago, commissaire du Rhône, entre autres, ont été nommés représentants à l'assemblée nationale.

LOIRE. — Les nominations de MM. Alcock, Chavassieux, Martin-Bernard, Callet, Baune, Point, Devillaine, sont assurées dans le département de la Loire.

DÉPARTEMENTS.

BOUCHES-DU RHÔNE. — Des lettres d'Arles rapportent qu'une scène violente a troublé les opérations électorales. Le sous-préfet Gleize-Griveli n'ayant pas craint, dit-on, d'arracher des bulletins aux électeurs, ses adversaires, a failli demeurer victime de l'indignation des assistants. Renversé et traîné par terre, il n'a été délivré que grâce au secours de la garde nationale.

Le Propriétaire, GILLOT